

Compte rendu du Conseil Municipal de Vandelévillle

Du jeudi 9 juillet 2020

Présents : BLAUDEZ Marie-Christelle, MOREL Emeline, DEVARENNE Grégoire, MARTIN Michel, DELOFFRE Claude, FOMBARON David, MAMPEY Jean Denis, HENRY Jacques, MUNSCH Frédéric, NOBILI Philippe

Excusé : M. Pascal FLEUROT ayant donné procuration à M. Philippe NOBILI

Approbation du compte de gestion commune 2019

Le compte de gestion 2019 commune est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Compte administratif commune 2019

Fonctionnement

Dépense : 134 310,91 €

Recettes : 152 762,51 €

Résultat de clôture : 18 451,60 €

Résultat reporté 2018 : 48 749,04 €

Résultat cumulé au 31/12/2019 : 67 200,64 €

Investissement

Dépense : 42 870,15 €

Recettes : 19 228,39 €

Résultat de clôture : - 23641,76 €

Résultat reporté 2018 : - 10 484,26 €

Déficit cumulé au 31/12/2019 : - 34 126,02 €

Le conseil décide ensuite de reporter les résultats comme suite :

Déficit d'investissement reporté D001 : - 34 126,02 €

Affectation en réserves (RAR N-1) 1068 : 34 126,02 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 33 074,62 €

Affectation des résultats commune 2019

Déficit d'investissement reporté D001 : - 34 126,02 €

Affectation en réserves (RAR N-1) 1068 : 34 126,02 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 33 074,62 €

Budget primitif 2020

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 175 819,12 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 112 061,02 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2020.

Indemnités des adjoints

Le conseil municipal a procédé à nouveau au vote de l'indemnité des adjoints et a décidé de mettre la même indemnité de l'ancien premier adjoint soit 6,6 % de l'indice 1027 à chaque adjoint.

Approbation du compte de gestion eau 2019

Le compte de gestion 2019 eau est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

Compte administratif eau 2019

Fonctionnement

Dépense : 18 631,54 €

Recettes : 14 686,64 €

Résultat de clôture : - 3944,90 €

Résultat reporté 2018 : 42 507,42 €

Résultat cumulé au 31/12/2019 : 38 562,52 €

Investissement

Dépense : 6 035,58 €

Recettes : 3 298,36 €

Résultat de clôture : -2737,02 €

Résultat reporté 2018 : 23 834,77 €

Déficit cumulé au 31/12/2019 : 21 097,75 €

Affectation des résultats eau 2019

Excédent d'investissement reporté R001 : 21 097,75 €

Excédent de fonctionnement reporté R002 : 38 562,52 €

Budget primitif eau 2020

En fonctionnement, les dépenses et les recettes équilibrées à 58 078,34 €

En investissement, les dépenses et les recettes équilibrées à 56 565,82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif eau 2020.

Eau 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs de l'eau, ils resteront comme suit :

* 1 euro le m³ d'eau consommé

* 10.67 € location compteur

Taux imposition 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, décide les taux suivants :

Taxe foncier bâti : 15,00 %

Taxe foncier non bâti : 30,00 %.

(Vote : 10 pour 1 abstention)

Subventions 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes aux associations pour 2020 :

- 250 € à l'ASCA de Vandeléville
- 150 € à l'Association « Sentiers de la Mirabelle » - Vandeléville
- 150 € à l'ADMR du Saintois

Délégué NOOBA

Le délégué désigné est Mme BLAUDEZ Marie Christelle

Participation camp NOOBA « sentier nature 2020 »

Un camp nooba aura lieu sur la commune du 20 au 24 juillet. Le conseil décide à l'unanimité de verser 50 € de participation par enfant en limitant le plafond à 300 € maximum.

Délégué sentiers de la mirabelle

Les délégués désignés sont Mme MOREL Emeline et M. FOMBARON David.

Délégué association foncière vandéville

Les délégués désignés sont Pascal FLEUROT, Philippe NOBILI, Michel MARTIN et Marie Christelle BLAUDEZ.

Délégué commission CAO

Les délégués titulaires sont : David FOMBARON, Jean-Denis MAMPEY et Philippe NOBILI
Les délégués suppléants sont : Michel MARTIN, Jacques HENRY et Emeline MOREL

Nomination garant commission bois

Les garants sont : Jean-Denis MAMPEY, Grégoire DEVARENNE et Frédéric MUNSCH

Délégué commission bois

Les délégués sont : Jean-Denis MAMPEY, Grégoire DEVARENNE, Frédéric MUNSCH et Marie-Christelle BLAUDEZ

Correspondant Défense

Le correspondant est Michel MARTIN.

Représentant MMD54

Les représentants sont M. DELOFFRE Claude en tant que titulaire et M. NOBILI Philippe en tant que suppléant.

Indemnités marquage affouage et sortie affouage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'accorder les indemnités accessoires comme suit :
 - Mr Grégoire DEVARENNE pour 23h x 10.15 € = 233,45 €
 - Mr Jean Denis MAMPEY pour 15h x 10,15 € = 152,25 €
 - Mr Alain LUSIER pour 14h x 10,15 € = 142,10 €

Achat ordinateur

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de la société SYSTEM A pour un montant HT de 756,67 €.

Notification des attributions de compensation 2020

La répartition de compensation 2020 a versé à la communauté de communes est de 8059,16 €.

Prêt 50 000€

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de la banque populaire pour un montant de 50 000 € sur une durée de 10 ans à un taux fixe de 1,08 %.

Proposition achat terrain THOMAS Jean-Charles

Le maire fait part au conseil du courrier de Mr et Mme THOMAS Jean Charles qui souhaitent acquérir la parcelle 504 appartenant à la commune.

Le conseil après en avoir délibéré fait une proposition de 12 € le m2.

Constitution de la commission communale des impôts directs

Le maire procède à la lecture de la liste des personnes désignées, le conseil l'accepte à l'unanimité.

Délégué CNAS

Le délégué désigné est M. DELOFFRE Claude

Nomination agent recenseur + coordonnateur communal

Le conseil décide de prendre Mme Renée ROGER comme agent recenseur et Mme Géraldine RENAULD comme coordonnateur communal pour le recensement 2021.

Délégations accordées au maire

Le maire procède à la lecture des délégations, le conseil accepte à l'unanimité.

Facturation gel hydro alcoolique infirmière libérale

Le conseil a décidé de ne pas facturer le gel hydro alcoolique aux infirmières libérales de notre village et de leur offrir les 6 flacons de gel hydro alcoolique qui avaient été commandés pour Mme ROYER Sandrine et Mme GOTHIER Laurence.